

# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2009-2010

Mai- Juin # 6



[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Colloques : Droit judiciaire et l'art & le droit /  
PLA Michel Graindorge / Soirée Mirano /  
Prix Boels / Tournoi de tennis / AG



# BRUYLANT

## Manuel de droit administratif

Didier Batselé, Tony Mortier et Martine Scarcez



2010  
934 pages • 160 €

## Les voies de recours en droit judiciaire privé

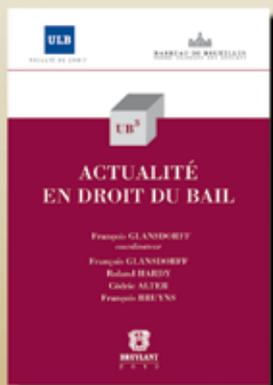
Gilberte Closset-Marchal et Jean-François van Drooghenbroeck



2009  
602 pages • 145 €

## Actualité en droit du bail

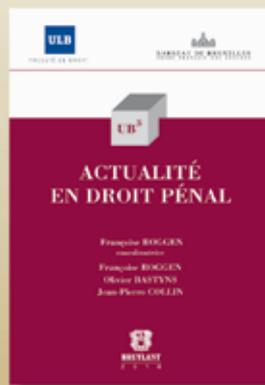
François Glansdorff (Coordinateur)



2010  
171 pages • 50 €

## Actualité en droit pénal

Françoise Roggen (Coordinatrice)



2010  
92 pages • 30 €

## Droit des obligations

Pierre Van Ommeslaghe

Tome premier : Introduction - Sources des obligations (première partie)

2010, 968 pages, 175 €

Tome deuxième : Sources des obligations (deuxième partie)

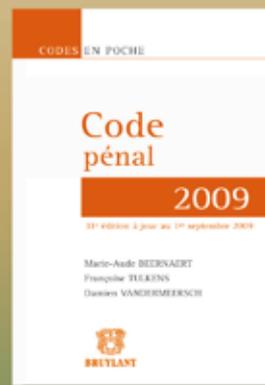
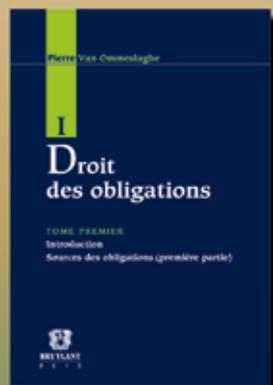
2010, 812 pages, 175 €

Tome troisième : Régime général de l'obligation - Théorie des preuves

2010, 850 pages, 175 €

Prix spécial pour les

3 tomes de 425 €



## Code Pénal

11e édition à jour au 1er septembre 2009

Marie-Aude Beernaert, Françoise Tulkens et Damien Vandermeersch

2009  
1.352 pages • 45 €

## Urbanisme et environnement

Extrait du Répertoire pratique du droit belge  
Complément, tome X, 2007

Sous la direction de Francis Haumont, Benoît Jadot et Christophe Thiebaud



2009  
1.220 pages • 95 €

## Tactiques et stratégies judiciaires

Pascal Souris



2009  
270 pages • 60 €

Consultez et commandez nos ouvrages sur [www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)

# som maire

## Activités

- 05 Palais littéraire et artistique
- 09 Justice et cinéma
- 11 Soirée Mirano
- 15 Tournoi de tennis

## Echos

- 17 Le tournoi de bowling
- 18 Regard extérieur : François Schuiten

## Activités scientifiques

- 06 Colloque en droit judiciaire
- 08 Colloque sur l'art et le droit

## Activités

- 12 Dîner des prix Boels
- 16 Assemblée générale
- 16 Déjeuner des candidats

# édito rial

Chers Confrères,

L'année judiciaire touche à sa fin. Avec elle approche l'assemblée générale de la Conférence dont vous trouverez la convocation dans ce numéro. Celle-ci se tiendra le mercredi 23 juin 2010 à 15h et non le jeudi 24 juin 2010 comme initialement prévu. Le barreau de Paris fêtant son bicentenaire du 24 au 26 juin, il nous a paru préférable de tenir notre assemblée la veille afin d'éviter toute difficulté à ceux de nos membres, dont les plus éminents représentants de notre Ordre, qui se doivent de participer à ces événements.

J'espère que vous serez nombreux à participer à l'assemblée générale lors de laquelle les candidats aux fonctions de vice-président et orateur vous seront présentés avec talent et éloquence. Ce sera aussi l'occasion de soutenir les candidats commissaires de votre choix.

Comme le veut la tradition, le vice-président de la Conférence, Cédric Lefèbvre, et moi-même inviterons tous les membres de notre association à une réception qui aura lieu le jeudi 24 juin 2010. Chaque membre recevra une invitation.

D'ici là, la Conférence vous propose deux activités scientifiques importantes. La première est une après-midi d'étude consacrée aux défenses en droit judiciaire dont la direction scientifique est assurée par deux



professeurs de droit judiciaire réputés, Hakim Boularbah et Jean-François van Drooghenbroeck. Les défenses seront dans un premier temps identifiées pour ensuite étudier de manière pratique et systématique leur régime procédural. Voilà qui intéressera tous les praticiens de la procédure civile. La deuxième activité est un colloque consacré aux rapports entre l'art et le droit qui se déroulera aux Beaux Arts. Après différents exposés juridiques prononcés par les meilleurs spécialistes, artiste, galeriste, directeur de musée et collectionneur dialogueront. Allier art et droit, n'est-ce pas là l'une des vocations de la Conférence?

Enfin, je vous remercie vivement pour le soutien que vous avez apporté au jeune barreau tout au long de cette année judiciaire en participant à ses activités qui n'auraient pas pu voir le jour sans le travail important et enthousiaste de tous les membres de la commission administrative.

Votre bien dévoué,

Marc Dal  
Président



# Vous voulez céder ou reprendre une entreprise ? Mais comment vous y prendre ?

Pourquoi céder ou reprendre une société ? Comment déterminer la valeur d'une entreprise ? De quels aspects juridiques, sociaux et fiscaux devez-vous tenir compte ? Dexia apportera des réponses pertinentes à ces différentes questions. Nous vous guiderons et vous conseillerons de A à Z, avec un service adapté à vos projets professionnels et privés.

Pour plus d'informations, contactez votre **spécialiste Business Banking** dans votre agence Dexia ou rendez-vous sur [www.dexia.be/ceder-reprendre](http://www.dexia.be/ceder-reprendre)

**DEXIA**

# Palais littéraire et artistique

Michel Graindorge  
Jeudi 27 mai 2010 à 20h



## “ Quel Islam pour l'Europe ? „

On parle beaucoup de l'Islam, des musulmans paisibles et des islamistes redoutables. On parle beaucoup de l'Islam mais on connaît peu cette religion qui concerne plus d'un milliard d'êtres humains dont plusieurs dizaines de millions en Europe occidentale.

Les valeurs de l'Islam et celles, notamment, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme sont-elles conciliables ?

Qu'est-ce qui nous rapproche et qu'est-ce qui nous sépare ?

Il faut, dans tous les cas, débattre au grand jour et dans le respect mutuel.



Date et lieu :  
Le jeudi 27 mai 2010 à 20h  
Palais de justice – vestiaire des avocats

Inscriptions :  
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).  
Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.  
En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais :  
5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) en précisant comme références « nom(s)+prénom(s) - PLA Michel Graindorge ».

Colloque organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles le 27 mai 2010

# Les défenses en droit judiciaire

## Programme

14h

Accueil, par **Marc Dal**, avocat, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h05

Introduction, par **Hakim Boularbah**, avocat, professeur à l'ULB et **Jean-François van Drooghenbroeck**, avocat, professeur à l'UCL et aux FUSL, directeurs scientifiques

14h10

Les défenses en droit judiciaire : vers un ordre public procédural, par **Charlotte Marquet**, avocat

14h40

Déclinatoires et exceptions assimilées, par **Gilberte Closset-Marchal**, professeur ordinaire à l'UCL

15h10

Atermoiements du procès-essai d'état des lieux, par **Aude Berthe**, avocat, assistante à l'Ulg, **Vanessa Grella**, avocat, assistante à l'ULg et **Laurent Frankignoul**, avocat, assistant à l'ULg

15h20

Les vices de forme et les délais de procédure. Régime général et irrégularités spécifiques, par **Hakim Boularbah**, avocat, professeur à l'ULB et **Xavier Taton**, avocat, chercheur à l'ULB

15h40 : Question time

16h : Pause

16h30

Régime des fins de non-recevoir tirées du défaut d'intérêt ou de qualité, par **Benoît Allemeersch**, avocat, professeur à la KUL et **Sébastien Ryelandt**, avocat

16h50

Le régime de « l'exception » de chose jugée, par **Jean-François van Drooghenbroeck**, avocat, professeur à l'UCL et aux FUSL

17h10

Prescription et forclusion. Aspects procéduraux, par **Marie Dupont**, avocat, assistante à l'UCL

17h30 : Question time

17h45

Conclusions, par **Hakim Boularbah**, avocat, professeur à l'ULB et **Jean-François van Drooghenbroeck**, avocat, professeur à l'UCL et aux FUSL

+

Date et heures :

Le jeudi 27 mai 2010

De 14h à 18h (accueil des participants dès 13h45)  
Facultés universitaires Saint-Louis, 43 Boulevard du Jardin Botanique à 1000 Bruxelles  
Auditoire 100 (accès rue du Marais).

Droits d'inscription

Le prix de la participation aux travaux, la pause café et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque est fixé :

- pour les membres de la Conférence et les magistrats à 75 €

- pour les non membres de la Conférence à 85 €

Le prix de la participation aux travaux et à la pause café est fixé :

- pour les membres de la Conférence à 45 €

- pour les non membres de la Conférence à 55 €

- pour les stagiaires et les étudiants à 35 €

Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 24 mai 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Les défenses en droit judiciaire – nom + prénom ».

Formation permanente

La participation à ce colloque donne droit à 3 points de formation permanente comme agréé par l'OBFG.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



H. Boularbah  
J.F. van Drooghenbroeck

# 3

## Les défenses en droit judiciaire : trois questions à H. Boularbah et J.F. van Drooghenbroeck

1

**Comment avez-vous conçu ce colloque consacré aux moyens de défense en droit judiciaire?**

L'étude de la pratique et de la jurisprudence montre que de nombreuses incertitudes entourent la matière des défenses qui peuvent être opposées à une action en justice. On confond très facilement une exception dilatoire (qui suspend la procédure), une exception péremptoire (qui anéantit la procédure) et une fin de non-recevoir (qui conduit à dénier le droit d'action en justice du demandeur). Leur régime procédural est pourtant totalement différent. Des hésitations peuvent également survenir sur la personne qui est habilitée à soulever ces moyens. Dans certains cas, ce droit appartient uniquement au défendeur (par exemple, la prescription). Dans d'autres hypothèses, le juge peut, voire doit, soulever le moyen (par exemple, certaines exceptions de nullité). Enfin, les praticiens sont souvent confrontés à des difficultés concernant l'ordre dans lequel ces moyens doivent être invoqués (pour le défendeur) ou examinés (pour le juge). Très concrètement, faut-il d'abord invoquer la nullité de la citation avant l'incompétence du tribunal saisi, ou est-ce l'inverse?

Il nous a dès lors paru utile de faire une synthèse de la matière, spécialement à la lumière des récents développements jurisprudentiels qui ont profondément modifié la fonction de juger et le rôle de l'ordre public dans le procès.

L'idée du colloque est de fournir une forme de vademecum des défenses qui permet dans un premier temps des les identifier et ensuite d'étudier leur régime procédural suivant un canevas identique (qui peut/doit les soulever? Comment? Et jusqu'à quel moment?).

2

**A qui s'adresse ce colloque?**

Le colloque s'adresse à tous les praticiens du procès civil au sens le plus large : avocats et magistrats mais également les officiers ministériels (notaires, huissiers, ...) et auxiliaires de justice (administrateurs provisoires, curateurs, ...).

3

**Comment les thèmes abordés ont-ils été choisis?**

Afin de réaliser une synthèse complète du sujet, dans une perspective pratique et utilitariste, nous avons regroupé les défenses en grandes catégories : 1° les déclinatoires au sens large (compétence, juridiction, connexité et litispendance), 2° les exceptions dilatoires et fins de non procéder, 3° les exceptions péremptoires, 4° l'intérêt et la qualité, 5° l'autorité de chose jugée et 6° les délais de prescription et de forclusion. Chacun de ces différents sujets sera examiné suivant le canevas unique déjà évoqué : qui peut/doit soulever la défense? Comment? Et jusqu'à quel moment?

Enfin, une contribution générale sur les moyens de défenses (tant procéduraux que liés au fond du dossier) surplombe l'ensemble des thèmes pour mettre en lumière la création d'un ordre public procédural, à côté de l'ordre public substantiel.

Colloque organisé par la Conférence du jeune barreau  
de Bruxelles le 4 juin 2010

# L'art et le droit

## Programme

14h

Accueil, par **Marc Dal**, avocat, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h05

Introduction, par **Guy Keutgen**, professeur émérite de l'UCL, assesseur au Conseil d'Etat, directeur scientifique.

14h10

Définition de l'œuvre d'art en droit, par **Paul Martens**, président de la Cour constitutionnelle, professeur émérite de l'ULB et de l'ULG.

14h30

La propriété d'une œuvre d'art face aux droits de l'artiste, par **Emmanuel Cornu**, avocat.

14h50

Aspects contractuels : prêts d'œuvres d'art, relations artistes-galeries par **Marcel Fontaine**, professeur émérite de l'UCL.

15h10

Les assurances des œuvres d'art, par **Vincent Callewaert**, avocat, maître de conférences invité à l'UCL

15h30

Le statut social et fiscal de l'artiste, par **Suzanne Capiou**, avocat, maître de conférences à l'ULB et chargé de cours à l'université de Metz .

15h50

La gestion du patrimoine de l'artiste, par **Philippe Malherbe**, avocat, maître de conférences à l'UCL.

16h10

Les marchés publics d'objets et d'œuvres d'art, par **Pierre Nihoul**, juge à la Cour constitutionnelle, professeur à l'UCL.

16h30 : Pause

17h

Table ronde à laquelle participeront Jean du Jardin, président de l'association des amis des musées royaux d'art et d'histoire, Paul Dujardin, directeur général de Bozar, Xavier Hufkens, Galerie Xavier Hufkens, Guy Keutgen, directeur scientifique, Baudouin Michiels, président de la fondation Belgacom.

+

Date et heures :

Le vendredi 4 juin 2010

De 14h à 18h (accueil des participants dès 13h45)

Lieu

Palais des Beaux-Arts, 23 rue Ravenstein à 1000 Bruxelles

Droits d'inscription

Le prix de la participation aux travaux, la pause café et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque est fixé :

- pour les membres de la Conférence et les magistrats à 75 €

- pour les non membres de la Conférence à 85 €

Le prix de la participation aux travaux et à la pause café est fixé :

- pour les membres de la Conférence à 45 €

- pour les non membres de la Conférence à 55 €

- pour les stagiaires et les étudiants à 35 €

Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 31 mai 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « L'art et le droit – nom + prénom ».

Formation permanente

La participation à ce colloque donne droit à 3 points de formation permanente comme agréé par l'OBFG.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Le pari des conférences de Bruno Dayez consiste à croire que le septième art révèle ce que la justice pénale est par essence.

L'éternité des images fixe une réalité toujours évanescence; la construction de l'intrigue ramène par ailleurs au plus serré des faits qui, d'ordinaire, se disséminent. Le langage du cinéma (du moins dans ses grandes œuvres) est dense, percutant, fondamental. Appliqué à Themis, il produit les mêmes effets: ce qui échappait à l'attention de l'observateur lui saute dorénavant aux yeux.

Le cinéma offre ainsi une nouvelle intelligence de la chose judiciaire pourvu que l'on y soit attentif. C'est l'ambition de ce cycle: tenter, par le biais d'œuvres de fiction, de pénétrer au cœur intime de la justice pour en extraire une vérité, certes pas globale ni définitive, mais néanmoins importante et durable.

Chaque conférence porte sur un thème différent et choisit de relier les œuvres présentées grâce à un fil conducteur.

Pour la dernière conférence de ce cycle, il sera question («A tout seigneur, tout honneur!») des juges au cinéma. Nul n'ignore que la vérité judiciaire est une présomption et qu'aucun juge ne se croit infallible. C'est donc que l'erreur est admise et que les juges s'en voient légalement attribuer le monopole.

Pourquoi ce pouvoir leur est-il arrogant? N'est-ce pas que notre système de justice pénale présuppose que, malgré leurs défauts, les juges sont des surhommes? Cette question, très iconoclaste, servira de fil conducteur à l'analyse d'une demi-douzaine d'œuvres marquantes du septième art.

**Date et Lieu :**  
Jeudi 3 juin à 20h  
ArtShake Gallery, 59, rue Lefrancq  
à 1030 Bruxelles (02 242 19 45)

**Inscriptions :**  
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

**Participation aux frais : 5 €**

**Renseignements complémentaires**  
Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

# La justice au cinéma : les juges

**Conférence de Bruno Dayez**  
Jeudi 3 juin 2010 à 20h



BMW Série 5  
Berline



Le plaisir  
de conduire



# VOYAGE AU BOUT DE LA BEAUTÉ.

Créer la meilleure berline jamais conçue, équilibre idéal entre performance et élégance. C'est ce challenge que les concepteurs de la nouvelle BMW Série 5 Berline ont relevé. Cela fut pour eux une recherche inlassable, un voyage au bout d'eux-mêmes, de leur savoir et de leur créativité. Le résultat se traduit dans une ligne tendue mais équilibrée, tandis que dans l'habitacle, l'élégance se marie à un confort et une ergonomie exceptionnelle, nourrie par des technologies innovatrices comme la projection des indications essentielles sur le pare-brise. Maintenant que le voyage de nos créateurs s'achève, le vôtre peut commencer. Un voyage au bout de la beauté. Rendez-vous chez nous pour la découvrir et l'essayer.

## LA NOUVELLE BMW SÉRIE 5 BERLINE.

**BMW EfficientDynamics**  
Moins d'émissions. Plus de plaisir.



**BMW Brussels Bd de Waterloo**  
Succursale de BMW Belux  
Boulevard de Waterloo 23-24  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 641 57 11  
info@bmwbrussels.net.bmw.be  
www.bmwbrussels.be

**BMW Brussels Evere Meiser**  
Succursale de BMW Belux  
Avenue L. Mommaerts 2  
1140 Bruxelles  
Tél. 02 730 49 11  
info@bmwbrussels.net.bmw.be  
www.bmwbrussels.be

BMW Financial Services vous propose des formules financières novatrices, que vous soyez particulier ou professionnel. Avec les contrats d'entretien avantageux BMW Serenity, votre BMW est maintenue en pleine forme. Votre BMW bénéficie durant 5 ans des services de mobilité BMW Mobile Care.

**DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.** Informations environnementales (AR 19/03/04) : www.bmw.be 4,9-10,4 L/100 KM • 129-243 G/KM CO<sub>2</sub>

# Soirée Mirano et concert de « She Goes Electro »

Vendredi 4 juin 2010

Venez nombreux nous rejoindre sur le « dance floor » du Mirano ce vendredi 4 juin 2010.

La Conférence vous convie à venir fêter dignement cette fin d'année judiciaire. Pour l'occasion, la soirée commencera avec un concert de « She Goes Electro ». Nul doute que ce groupe de rock et ses fameuses reprises placeront la soirée sous les meilleurs auspices.

Seuls ou entre amis, venez nombreux nous rejoindre dès 22h (concert à 23h).

+ Renseignements complémentaires  
Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contacter le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Participation aux frais  
Le prix de l'entrée au concert et à la soirée est fixé à 5€.

# Le dîner des Prix Boels

Le jeudi 10 juin à 20h



#### Date et lieu :

Le jeudi 10 juin 2010 à 20h à la Brasserie du Prince d'Orange, Avenue du Prince d'Orange 1 à 1180 Uccle

#### Participation aux frais :

Stagiaires : 35 €

Membres de la Conférence : 45 €

Non membres : 50 €

Les prix Boels couronnent chaque année les deux avocats stagiaires ayant présenté avec le plus de mérite leur exercice de plaidoirie. Ils seront décernés au cours d'un dîner convivial et de qualité où se côtoient stagiaires, jeunes talents et anciens prix, patrons fiers de leurs stagiaires, ou encore candidats aux prochaines élections de l'Ordre et du jeune barreau.

Venez nombreux ce soir-là, dans le cadre sympathique et bucolique de la Brasserie du Prince d'Orange, pour supporter les nominés, féliciter les deux lauréats mais aussi fêter tous ceux qui ont passé le cap de cette obligation du stage.

#### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 3 juin 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Prix Boels – nom + prénom ».



K-NAL

# SAVE THE DATE

Vendredi 11 juin 2010 à partir de 22h

K-NAL

K-NAL

# *La Nuit des stagiaires*

K-NAL

**@ K-NAL**



# LARCIER : VOS OUVRAGES DE RÉFÉRENCE



Version électronique  
de ces ouvrages disponible  
sur [www.strada.be](http://www.strada.be)



## LA LOI RELATIVE À LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES À L'ÉPREUVE DE SA PREMIÈRE PRATIQUE

Alain Zenner, Jean-Philippe Lebeau, Cédric Alter

S'inspirant de leur connaissance approfondie du droit des entreprises en difficulté, les auteurs proposent un panorama commenté de la doctrine consacrée à la loi nouvelle et de la jurisprudence, souvent inédite, qu'elle a déjà suscitée.

► Collection *Les Dossiers du Journal des tribunaux*

Édition 2010 | 244 p. | 85,00 €



## LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

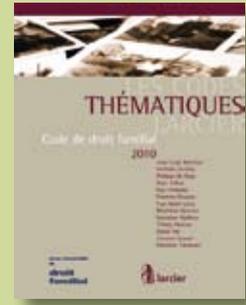
Assujettissement, cotisations, sanctions

Ouvrage collectif sous la direction de Jean-François Neven et Steve Gilson

Commentaire pratique et exhaustif de la loi du 27 juin 1969 et de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 relative à la sécurité sociale des travailleurs.

► Collection *Droit social*

Édition 2010 | 616 p. | 99,00 €



## CODE DE DROIT FAMILIAL 2010

Yves-Henri Leleu, Jean-Louis Renchon, Nathalie Dandoy, Philippe De Page, Marc Fallon, Bénédicte Gennart, Guy Hiernaux, Géraldine Mathieu, Thierry Moreau, Didier Pire, Florence Reusens, Jehanne Sosson, Fabienne Tainmont

Réalisé par le Comité de la revue trimestrielle de droit familial, ce Code est le meilleur complément de la revue. Il reprend tous les textes législatifs utiles pour accompagner les sujets abordés dans ce trimestriel et en droit de la famille en général.

► Collection *Les Codes Thématiques Larcier*

Édition 2010 | 862 p. | 125,00 €



### Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve  
☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • [commande@deboeckservices.com](mailto:commande@deboeckservices.com)

[www.larcier.com](http://www.larcier.com)

Collection Recyclage en droit

## ACTUALITÉS DE DROIT DES SÛRETÉS

M. De Smedt - W. Derijcke - L. du Jardin



Édition 2010 - 166 pages - 66 €

Collection C.U.P.

## LE DROIT DES VICTIMES

Sous la direction de A. Jacobs et K. Lauwaert

M. Decocq - L. Henrard  
L. Kennes - K. Lauwaert  
Chr. Mormont - L. Nouwynck  
L.-H. Oldenhove de Guertechin  
Ph. Verhoeven



Édition 2010 - 264 pages - 72 €



ANTHEMIS

T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 [info@anthemis.be](mailto:info@anthemis.be)  
Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur  
[www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

# MARCEL SIRAUT

## ARTISTE PEINTRE



**PORTRAITS  
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE  
TABLEAUX SUR COMMANDE  
DESSINS**

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles  
Tél.: 02 762 20 76 • [www.marcelsiraut.be](http://www.marcelsiraut.be)  
[siraut.m@hotmail.com](mailto:siraut.m@hotmail.com)

La Conférence du jeune barreau invite tous les avocats à son traditionnel tournoi précédant les assemblées générales de fin d'année judiciaire. Ce tournoi est ouvert à tous et comporte différentes formules : simple hommes, simple dames, double hommes, double dames et double mixte.

Afin de pouvoir organiser le tournoi de manière efficace, si le nombre de participant le justifie, les matches des premiers tours se dérouleront à un endroit librement convenu entre les participants et à leur frais avant le 20 juin.

Les demi-finales et finales auront lieu le dimanche 21 juin au Léopold Club où les terrains seront à votre disposition de 10h à 20h (une tenue blanche est exigée).

Une liste des participants ainsi qu'un tableau des joueurs et de répartition des matches sera envoyées par mail. Les participants devront prendre contact entre eux afin de disputer les premiers tours.

Enfin ce tournoi se clôturera par le traditionnel et ô combien convivial dîner qui se tiendra au clubhouse du Léo, le dimanche 20 juin dès 20h.



#### Dates et lieu

Le dimanche 20 juin au Royal Léopold Club, avenue Adolphe Dupuich 42 à 1180 Bruxelles ([www.leopold.club.be](http://www.leopold.club.be))

#### Participation aux frais

##### Inscription au tournoi :

- membres de la Conférence : 25 €
- non membres : 30 €

##### Inscription au dîner :

- membres de la Conférence : 35 €
- non membres : 40 €

#### Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 4 juin 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire directement auprès de Pierre Paulus de Châtelet au 02 349 11 10 ou à l'adresse [ppc@eurothemis.be](mailto:ppc@eurothemis.be).

Lors de l'inscription vous devrez indiquer votre niveau ainsi que la ou les formule(s) souhaitées : simple, double, double mixte.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Tournoi de tennis (avec ou sans dîner) – nom + prénom ».

#### Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 ou auprès de Pierre Paulus de Châtelet au 02 349 11 10 ou à l'adresse [ppc@eurothemis.be](mailto:ppc@eurothemis.be).

# Tournoi de tennis

Dimanche 20 juin 2010

# Assemblée générale annuelle de la Conférence

Mercredi 23 juin 2010 à 15h  
Palais de justice (salle 1.32)

Chers Confrères,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le mercredi 23 juin 2010 à 15 heures au Palais de justice.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport du secrétaire de la commission administrative ;
- rapport du trésorier de la commission administrative ;
- approbation des comptes et décharge à la commission administrative ;

- élection de la commission administrative pour l'année judiciaire 2010-2011 :
  - a) élection d'un président et d'un vice-président en remplacement de Me Marc Dal et Me Cédric Lefebvre, sortants et non rééligibles ;
  - b) élection de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2011-2012 ;
  - c) élection de cinq membres de la commission administrative en remplacement de Mes Benjamine Bovy, Marie Dupont, Dimitri de Beco, Pierre Huybrechts et Pierre Paulus de Châtelet, sortants et non rééligibles.

En application de l'article 22 des statuts, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 14 juin 2010, au président de la Conférence, à l'adresse du secrétariat sis au palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles.

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible au secrétariat du jeune barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom.

Vos bien dévoués,

Marie Dupont  
Secrétaire

Marc Dal  
Président

## Déjeuner des candidats

Mercredi 23 juin 2010 à 12h

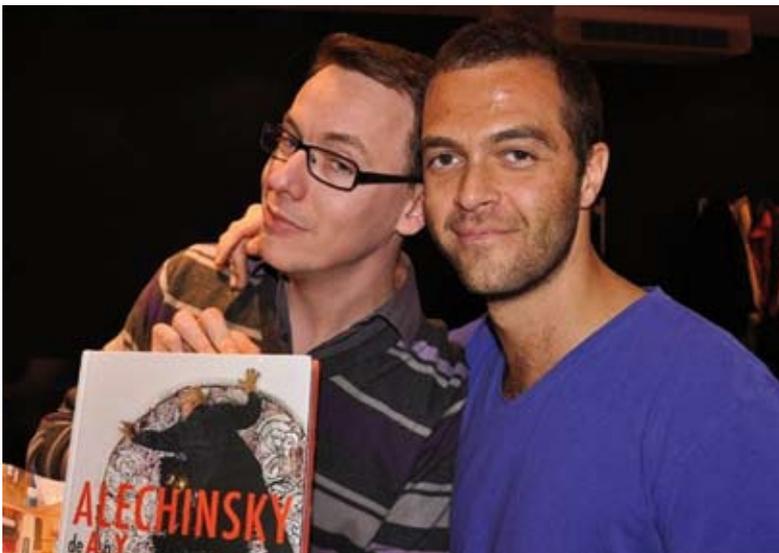
Préalable traditionnel à l'assemblée générale, la Conférence du jeune barreau vous convie à venir faire connaissance avec les différents candidats au directoire, à la commission et à la fonction d'orateur.

Venez nombreux analyser à la loupe nos valeureux candidats et nous retrouver en cette fin d'année judiciaire dans une ambiance conviviale et décontractée au restaurant Les larmes du Tigre (21 rue de Wynants à 1000 Bruxelles).

L'inscription préalable est obligatoire avant le 18 juin 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be). La participation aux frais du déjeuner est fixée à 40 € (30€ pour les stagiaires) qui peuvent être versés sur le compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134) avec la référence « Déjeuner des candidats – nom + prénom ».

Tournoi de bowling

# Échos de la Conférence



# Regard extérieur : François Schuiten

Interview réalisée par James Cogels

Le dessinateur de bandes dessinées et scénographe François Schuiten se penche sur le Palais de Justice, sur son histoire et sur son avenir. L'homme, passionnant et passionné, aime et connaît en profondeur la vénérable bâtisse. C'est la raison pour laquelle elle occupe une place centrale dans le guide Lonely Planet - Casterman « Bruxelles - itinéraires » qu'il a récemment signé avec Christine Coste. C'est aussi la raison pour laquelle, en ces temps d'incertitudes, la Conférence a voulu recueillir son point de vue.

Entretenez-vous un lien spécial avec le barreau ou portez-vous sur lui un regard particulier ?

Non, pas spécialement. Je regarde la justice à travers un prisme plutôt romanesque. La dimension, le regard de Kafka m'intéressent plus qu'un regard

purement objectif. Ce qui m'interpelle, c'est la dimension fantasmagorique, c'est même la dimension graphique. J'adore la silhouette des avocats, des robes. J'aime leur gestuelle. Je porte donc sur le barreau avant tout le regard d'un dessinateur et d'un raconteur d'histoires.

Dans le guide, ce qui frappe le plus, surtout pour un avocat, c'est qu'il s'ouvre sur le Palais de Justice. Pourquoi ce choix ?

Quand j'en ai discuté avec Christine Coste (la journaliste de Lonely Planet), cet édifice s'est imposé naturellement parce que le Palais est un monde en soi, tout en étant aussi un monstre. Cette bâtisse considérable conçue avant tout comme un emblème afin de marquer et de dominer la ville, ce symbole me fascine : il est hors norme. Il est le plus grand palais de justice du monde. Il a été copié dans des pays très lointains, on voit que cela a marqué les esprits. Comme si on avait saisi la quintessence de ce que pouvait représenter la justice et la manière d'exprimer sa force.

En même temps, on perçoit, là-dedans, un pays qui – à l'époque où le Palais de Justice a été construit – se voulait une grande puissance du monde avec une ambition incroyable, presque une mégalomanie. Il raconte à lui seul un

moment de l'histoire de la Belgique. Son histoire me passionne aussi, sa conception et le déroulement de sa construction, sans compter Poelaert, personnage étrange qui deviendra à moitié fou et qui ne verra pas le Palais terminé. Pourquoi cette passion ? Pourquoi a-t-il tout arrêté pour se consacrer uniquement à la construction de ce Palais ? Les vingt années de travaux furent très difficiles (rapports entre Poelaert et l'entrepreneur, difficultés avec les destructions, problème des Marolles...). Tout cela nous raconte une histoire, un moment de Bruxelles qui m'éclaire sur ce qu'est la ville, sur la manière dont elle a fonctionné et sur les personnages qui l'ont dirigée. Tout m'intéresse dans cette histoire.

Et puis, c'est vraiment le lieu de tous les fantasmes. Beaucoup de cinéastes – Orson Welles, notamment – ont d'ailleurs voulu y tourner à cause de son extraordinaire puissance.

Il s'agit clairement d'un bâtiment inachevé qui pose de nombreux problèmes et qu'il faut se réapproprié. Mais comment s'y prendre ? Quels projets envisager ?

Il faut effectivement se poser la question de savoir ce qu'on fait réellement du bâtiment. Il faut absolument le re-projeter

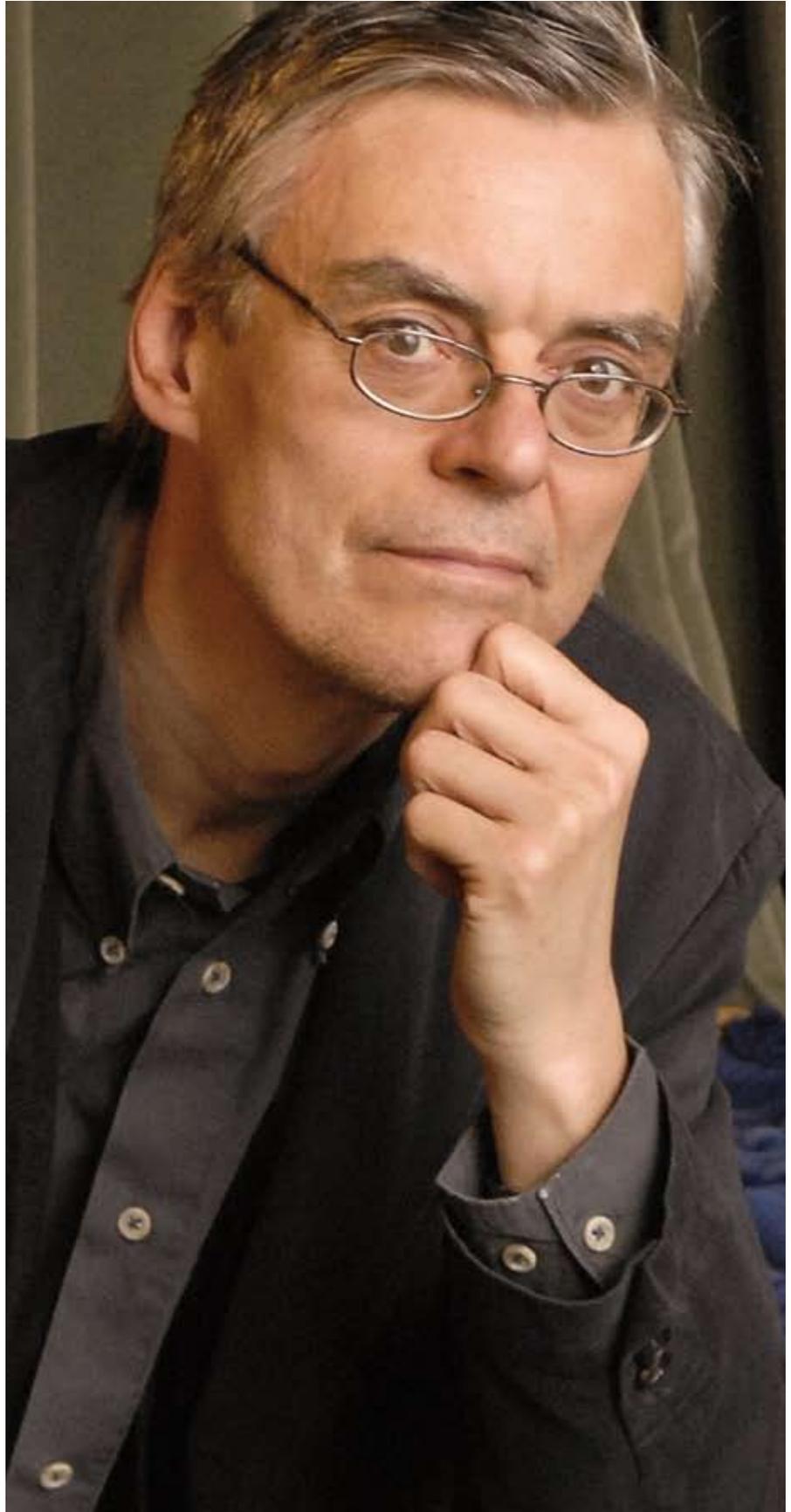
dans le futur, lui donner une nouvelle vision d'avenir, se le réapproprier et le réinventer...

D'abord je crois que lui enlever complètement la dimension de la justice serait une très grave erreur. Certes, il est évident que ce mammoth, ce mastodonte comporte et cause de nombreux problèmes. Mais je demeure convaincu qu'il faut essayer d'y conserver la justice, profondément inscrite.

Pourtant, les services de justice quittent peu à peu le Palais. Pourquoi cela se passe-t-il et pourquoi pensez-vous qu'il doit conserver absolument sa fonction de justice ?

Les problèmes actuels du Palais de Justice sont indéniables, mais on a l'air de ne pas saisir la dimension fantastique qu'il représente. Lui enlever ce qui engendrerait des risques en termes de sécurité pourrait être une solution, bien que je ne connaisse pas suffisamment les raisons exactes. Mais beaucoup de services sont partis ou en train de partir. Le danger est que tout se délite.

Par contre, imaginer une double fonction, une coexistence entre la justice et une salle de spectacle serait intéressante, en le faisant vivre, et pourrait être une bonne



piste. Vous savez que, dans les années 30, on avait imaginé construire une salle de spectacle dans les toitures parce que d'immenses espaces vides pouvaient être utilisés. Certes existent les difficultés d'accès, mais cet espace couvert gigantesque existe, je l'ai vu.

En fait, il est regrettable qu'on ne parle que des coûts techniques de sécurisation et d'entretien, mais qu'on n'envisage pas sa valeur de symbole. On ne parle pas de ce qu'on perdra (et qui est considérable). Rien ne pourrait être à la hauteur de ce symbole. Je n'en reviens pas qu'on ne perçoive pas tout ce que la justice pourrait perdre si on lui arrachait brusquement tout cela. On parle rarement de cette valeur-là. Il est très grave qu'une société ne saisisse pas cette dimension, se concentrant uniquement sur des coûts de radiateurs, de chauffage, de grilles ou de je ne sais quoi. De plus, se relier à cette histoire, à cette très longue histoire, est absolument nécessaire. S'en couper serait vraiment très dommageable.

Si – comme cela semble être le cas aujourd'hui – une raison médiocre et mesquine l'emporte et le vide de ses attributions originelles, il y aura sans doute un contre choc parce que c'est très difficile d'arriver à trouver des bâtiments, à trouver une architecture susceptible d'exprimer toute la dimension de la justice. Nous n'aurons probablement pas suffisamment de moyens et nous construirons sans doute quelque chose de plus banal, quelque chose de fonctionnel, sans rien au-delà. Et nous risquons de nous perdre... simplement parce qu'on n'aura pas envisagé l'ensemble de tous les paramètres.

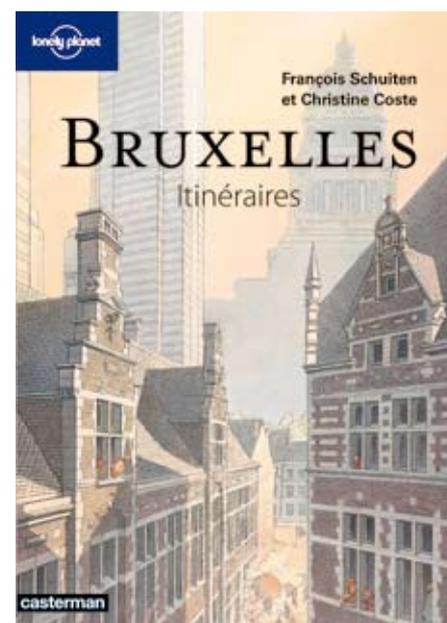
Les décisions semblent se baser uniquement sur des chiffres. Or, on le sait, la plupart des avocats sont attachés à ce bâtiment. Leurs pas, leurs silhouettes participent à cet espace, l'habitent, et c'est absolument indissociable. Ils savent intuitivement, inconsciemment – sans doute consciemment pour beaucoup – à quel point ils sont reliés à cet objet extraordinaire. Je suis vraiment choqué de voir comment on peut émettre des hypothèses radicales sans se préoccuper de toute cette partie souterraine qui construit d'une façon profonde et intime, les liens avec les lieux - non quantifiables -. Il faudrait des avocats pour défendre la cause du Palais !

Avec le Palais de Justice d'Anvers, on a un précédent en termes de déménagement. Avez-vous suivi cela de près ?

Non, je l'ai vu de l'extérieur et c'est intéressant. Mais moi, je trouve que les gares ne ressemblent plus à des gares. A Bruxelles, vous ne savez plus où se trouvent les gares du Nord ou du Midi, elles sont noyées. Pour la gare du Midi, seule une tour privée en est le signe. On est en train de brouiller la ville. Avant, il y avait des cathédrales, après ça, il y a eu des gares. Liège a fait ce travail et a maintenant de nouveau érigé une sorte d'église, symbole, signe, qui marque, qui fait qu'on converge, qu'on se repère dans la ville.

Je trouve qu'il est extrêmement grave d'accentuer encore le brouillage général de Bruxelles. Une ville, pour qu'on la comprenne, pour qu'on s'y identifie et la respecte, doit montrer des signes et des symboles qui fonctionnent. Je me méfie énormément de ce brouillage. On est en perte réelle de références à Bruxelles. Les dégâts sont importants. Et tout va dans le même sens. Je suis peiné de voir que Bruxelles, n'étant déjà pas très lisible, possédait un édifice unique. Construire le Hilton, juste à côté était déjà une aberration et là, on continue. Il me semble que les décideurs ne s'intéressent pas à cet aspect des choses. Pourtant, il est très important d'essayer de comprendre comment la ville se construit dans l'imaginaire, comment elle crée des références. Et ça, il faut demander aux philosophes, aux écrivains, il faut demander aux amoureux, aux passants, il faut demander aux avocats. Il ne faut pas demander aux gens qui sont là uniquement pour analyser des chiffres.

Il y aurait tellement de choses à dire. On devrait mettre en avant ce patrimoine, essayer d'arriver à trouver une façon de le valoriser. On se remettrait alors en relation avec lui. Pour l'instant, on a l'impression qu'on ne parle que des problèmes. Et on oublie tout ce qu'il nous apporte, tout ce qu'il a en lui. C'est là que réside la difficulté. Vous savez, les Bruxellois ont un problème avec leur histoire. La démolition de la Maison du Peuple est révélatrice. Et il faut faire attention à ce que ces pertes provoquent. C'est une énorme cicatrice dans la ville, difficile à réparer par la suite.



«Bruxelles - Itinéraires» de François Schuiten et Christine Coste © Casterman»  
Avec l'aimable autorisation des auteurs et des Editions Casterman

© Jeanne Stichelbaut



## Selon vous, une mixité au sein du Palais serait-elle vraiment possible ?

Oui, oui, je pense qu'une mixité est possible. D'abord, l'exposition qui a eu lieu il y a un an et demi était très intéressante. Cette exposition était très bonne et je crois qu'il y a là quelque chose à inventer. Il faut évidemment se réapproprier quelque peu ce Palais, il doit retrouver une modernité, afin d'être re-projeté, comme je l'ai dit, dans l'avenir. Qu'on se le réinvente, certainement, mais avec respect. Sans doute devons-nous élargir ses fonctions, mais en ciblant bien, sans commettre de sacrilège, et en dialoguant avec ce bâtiment. Il ne s'agit pas de brusquement introduire des magasins et autres choses qui le brouilleraient. Nous devons réfléchir attentivement à la façon de le faire dialoguer avec d'autres fonctions, mais avec beaucoup de sensibilité et sans doute aussi avec les gens qui l'habitent, les

avocats, les personnes liées à la justice. Comment voient-ils cela ? J'ai l'impression que ces décisions viennent un peu d'en haut et qu'elles leur tombent sur la tête.

Vous savez qu'au départ, la vraie entrée devait être sur le côté. Et un escalier gigantesque aurait traversé les Marolles. Les gens seraient arrivés dans le bas, puis après une volée d'escaliers, auraient enfin rejoint la salle des pas perdus. Il y a une véritable mise en scène. Poelaert est un metteur en scène ! Il a imaginé comment marquer les esprits tant de loin que de près avec une véritable scénographie, avec une dramaturgie.

Le bâtiment est incroyable et passionnant. Il a des potentialités et continue à fasciner, à intriguer. Des tas de récits tournent autour de lui et des espaces qui ont l'air d'être totalement étrangement composés. Savez-vous que plus de 70% du Palais

est composé d'espaces vides ? Tout cela participe à sa légende. Et il serait vraiment intéressant – mais vous pensez bien qu'un discours comme ça n'a pas beaucoup de poids auprès des décideurs – d'y imaginer des mises en scène, remarquables et de profiter de la force de l'espace.

Je crois qu'il est vraiment dommage de réserver la réflexion uniquement à une certaine vision et qu'il serait bon de l'élargir, parce qu'il a été construit pour le peuple, et pour la justice du peuple.

Le fait de l'enlever, de l'arracher et de s'arroger le droit, comme ça, de lui donner une toute autre destination, est, à mon sens, très violent.

Et vous, les avocats, vous n'avez pas pu plaider sa cause. C'est un comble !

# Agenda

des fournisseurs  
et services spécialisés

## Logiciels juristes



*La qualité à la portée de tous*

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25  
<http://www.avonca.be>  
E-mail : [avonca@topsystem.be](mailto:avonca@topsystem.be)



Logiciels pour avocats

Email : [informa@cicero.be](mailto:informa@cicero.be)  
[www.cicero.be](http://www.cicero.be)

Tél. : 0800/91080



*Le logiciel pour avocats  
qui a le vent en poupe !*

[www.jurixpress.be](http://www.jurixpress.be) • [info@jurixpress.be](mailto:info@jurixpress.be)  
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



YOUR ICT PARTNER



Le PREMIER  
logiciel de gestion  
de cabinets d'avocats  
certifié par Microsoft  
en Europe\*

\* Données Microsoft/Microsoft Product ID: P10712030572 - Zone EMEA - 20/12/2007  
CONSULTEZ-NOUS • 04/361 32 42 • [www.pyramiq.be](http://www.pyramiq.be)

## Signalisation bureaux



Signalisation

Etude, réalisation et pose  
[info@signa.be](mailto:info@signa.be)

TEL. : 067/22 21 17 • FAX : 067/22.21.16  
Photos sur [www.signa.be](http://www.signa.be)

## Traducteurs jurés



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles  
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28  
E-mail : [info@aliaslanguages.be](mailto:info@aliaslanguages.be)



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers  
Traductions jurées ou non  
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau B13/B14) 1180 Bxl (Globe) :  
8h30/17h30 du lundi au vendredi  
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30  
Courriel : [chantal.v@chavana.com](mailto:chantal.v@chavana.com) - [chantal.vkb@skynet.be](mailto:chantal.vkb@skynet.be)

## Pension complémentaire



Caisse de prévoyance  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFF

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
[info@cpah.be](mailto:info@cpah.be) • [www.cpah.be](http://www.cpah.be)

## Traiteur

LES FRERES  
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

## Détectives

**DE CUYPER Brothers**

Intelligence économique, preuves, constatations,  
enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales  
Agences affiliées dans le monde entier  
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles  
[www.decuypers.net](http://www.decuypers.net) • [decuypers@skynet.be](mailto:decuypers@skynet.be)  
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88  
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

## Spectacles



Saison 2009-2010  
27 spectacles !

PLURITHÉÂTRE asbl  
rue de l'Escaut, 112A • 1080 Bruxelles  
Tél. : 02 427 14 44  
[www.pluritheatre.be](http://www.pluritheatre.be)

## Service social



Fonds de solidarité  
des avocats  
et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
[info@cpah.be](mailto:info@cpah.be) • [www.cpah.be](http://www.cpah.be)

## Fourniture de bureau

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

NOUVEAU ! COMMANDEZ EN LIGNE :  
[www.odendhal.be](http://www.odendhal.be)

65b Rue de la Régence  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93

## Destruction d'archives



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1  
Remise de certificat

Tél. : 02 346 44 22  
[www.mca-recycling.com](http://www.mca-recycling.com)

## Gestion d'archives



Notre métier,  
chouchouter vos archives

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles  
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85  
E-mail : [archives.conseil@swing.be](mailto:archives.conseil@swing.be)

## Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à RP & C sprl.  
E-mail [info@rpc.be](mailto:info@rpc.be) tél. 02 344 52 20  
fax. 02 343 61 72

## Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2009-2010, les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit.

## Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

### Editeur responsable :

Marc Dal, Rue de l'Aurore, 18 - 1000 Bruxelles  
tél. : 02 627 10 27 fax. : 02/627.10.50  
mail : [marc.dal@dalvel.com](mailto:marc.dal@dalvel.com)

Rédacteur en chef : Marie Dupont  
Secrétaire de rédaction : Catherine Delhez  
Comité de rédaction : François Collon, Cécile Detaille et Miguel Troncoso Ferrer

Site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
Régie publicitaire : RP&C 145,  
rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles  
tél. : 02 344 52 20 [www.rpc.be](http://www.rpc.be)

# Calendrier

## En bref

### Jeudi 27 mai à 14h :

Colloque : Les défenses en droit judiciaire

--

### Jeudi 27 mai à 20 h :

Palais littéraire et artistique de Michel Graindorge

--

### Jeudi 3 juin à 20h :

Conférence « Justice & cinéma » de Bruno Dayez

--

### Vendredi 4 juin à 14h :

Colloque : L'art et le droit

--

### Vendredi 4 juin à 22h :

Soirée Mirano et concert de « She Goes Electro »

### Jeudi 10 juin à 20h :

Dîner des Prix Boels

--

### Dimanche 20 juin :

Tournoi de tennis suivi d'un dîner

--

### Mercredi 23 juin à 12h :

Déjeuner des candidats

--

### Mercredi 23 juin à 15h :

Assemblée générale

--

### Jeudi 24 juin à 20 h :

Réception de fin d'années pour les membres de la Conférence du jeune barreau



# Le nouvel ouvrage de Michel Claise : Les années paix

Depuis 2006 déjà! Depuis un peu plus de 3 ans, Michel Claise faisait patienter ses premiers lecteurs de la *Salle des pas perdus*, qui n'attendaient qu'une chose, la suite... Oh, bien sûr, il y eut *Faux et Usage de faux*, de même que le *Forain*, qui sont évidemment loin d'être négligeables, mais cela ne compensait pas l'attente de la suite des aventures des personnages (extra-)ordinaires qui peuplaient son premier roman.

Nous les retrouvons donc dans *Les années paix*, récemment paru chez Luce Wilquin. Au début, un peu de doute, d'angoisse... Le résultat sera-t-il à la hauteur des attentes? Oui, sans hésiter.

Parce que, sur le fond, on y retrouve toujours la même humanité, le même amour de la liberté, de la tolérance et du partage.

Parce que, sur la forme, il nous embarque une nouvelle fois dans les tours et détours de l'histoire belge, mais cette fois-ci de 1945 à 1960. Interviennent dès lors, entre autres, la Question Royale, l'indépendance du Congo, la traque des nazis, les grandes grèves de Wallonie, la catastrophe de Marcinelle, la naissance du féminisme.

Pour toutes ces raisons, et plein d'autres encore, *Les années paix* n'attendent qu'une chose, c'est d'être dévorées.

Cécile Detaille

*La pension complémentaire  
avec le meilleur rendement  
spécialement pour VOUS*



**Caisse de prévoyance**

des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002